

DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE

Cette demande remplace la feuille verte. Elle est obligatoire afin de pouvoir effectuer *sa première demande d'acquisition d'arme de catégorie B*.

Pré requis :

- Avoir créé son compte sur l'espace E.D.E.N (Espace Dématérialisé Enregistrements National),
- Avoir créé son compte sur l'espace S.I.A (Système d'Information sur les Armes),
- Avoir plus de 6 mois d'ancienneté dans son club (6 mois et 1 jour minimum)

1/ Se rendre sur son espace E.D.E.N

2/ Renseigner son numéro de licencié et son mot de passe

3/ Sur la page d'accueil, cliquer sur « MES INFORMATIONS »

4/ Cliquer sur « DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE »

5/ Sur le formulaire qui s'ouvre (il ne doit pas y avoir de rubrique en rouge), cliquer sur la flèche de la rubrique « Mode de demande » et sélectionner « Acquisition »

6/ cliquer sur « ENVOYER LA DEMANDE »

Votre demande apparaît maintenant.



Faire preuve d'un peu de patience le temps qu'elle soit traitée par les services compétents.

Ceci fait, votre président vous remettra votre D.A.P tamponnée que vous devrez signer, puis joindre sous forme numérique au dossier dématérialisé que vous devrez téléverser dans votre espace S.I.A.